

ONU, OTAN, Europe, France : la sécurité internationale en questions....

par *Daniel Durand* (¹)

Introduction :

« *Relever les défis de sécurité du XXIe siècle* », cette phrase du communiqué final du Sommet de l'OTAN à Riga, les 28 et 29 novembre 2006, résume le défi posé à l'organisation euro-atlantique issue de la Guerre froide. Chacun est conscient que cette question est posée également sur tous les continents, aux organisations régionales, aux principaux pays de la planète, aux Nations unies dans leur ensemble, coeur depuis 1945 du concept de sécurité collective. Kofi Annan n'avait-il pas demandé en 2005 à un groupe de personnalités d'établir un rapport sur les menaces, les défis, les changements ? Son rapport préparatoire à l'Assemblée du 60e anniversaire, qui est un peu son testament politique, ne s'intitule-t-il pas : « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous (²) » ?

Face à ces défis, certains commentateurs annonçaient un Sommet historique, boosté par la volonté des USA de transformer l'OTAN en Alliance globale, aux préoccupations mondialisées. De fait, le sommet de Riga a montré les tensions existantes dans cette recherche d'une nouvelle conception de la sécurité plus globale mais aussi plus militarisée telle qu'elle est souhaitée par certains cercles néo-conservateurs influents à Washington. L'Union européenne a montré qu'elle continuait à s'interroger tout en avançant lentement mais concrètement dans l'édification d'une défense européenne. La France a joué un rôle ambigu : au multilatéralisme surabondant dans les déclarations officielles, notamment celles du président Chirac, correspond de fait une pratique de terrain beaucoup plus classique en terme de puissance. L'analyse de ce sommet, de ses répercussions possibles dans les années à venir, de ses rapports avec la politique de sécurité de l'Union européenne, de son adéquation ou non aux défis de la sécurité du monde d'aujourd'hui, implique de refaire le point sur quelques aspects nouveaux du contexte de sécurité dans le monde aujourd'hui, du rôle original que pourrait y jouer l'Union européenne en lien avec les Nations unies, sur la base d'une politique innovante de soutien au droit international et à la démilitarisation des relations internationales.

1 Durand Daniel, I.D.R.P (Institut de Documentation et de Recherches sur la Paix) – 5 février 2007

2 « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », Rapport du Secrétaire général des Nations unies, A/59/2005

Le Sommet de Riga : un sommet pour rien ?

« *La position actuelle de l'OTAN est paradoxale. D'une part, l'Alliance a survécu à la révolution géopolitique entraînée par la disparition de la menace soviétique. (...) D'autre part, l'avenir de l'Alliance semble, à de nombreux égards, manquer de clarté.* (3) ». Le député français Pierre Lellouche reconnaît ainsi les contradictions qui continuent de traverser tant l'Alliance atlantique que son organisation militaire, l'OTAN. Bien que la disparition de son concurrent, le Pacte de Varsovie, et l'effondrement des pays de l'ex-bloc communiste lui ait fait perdre l'essentiel de sa raison d'exister, elle a réussi à se maintenir, même sans adversaire, en offrant une aile protectrice et une labellisation démocratique aux ex-républiques de l'URSS. En profitant des faiblesses onusiennes face à la nouveauté et à la complexité des crises infra-étatiques comme en Bosnie puis au Kosovo, elle s'est même permis d'apparaître comme un possible recours et comme édicatrice de stabilité dans le maintien de la paix, hors du territoire direct de ses Etats membres... Pour autant, l'élargissement des zones d'instabilité à l'Afghanistan d'une part, à l'Irak et au Moyen-Orient d'autre part, pose de nouvelles questions sur la pertinence de cette d'implication d'une alliance qui était simplement euro-atlantique à sa création...

Le forcing US en échec, les ambiguïtés françaises

On peut emprunter encore à Pierre Lellouche la description de la problématique telle qu'elle est posée « classiquement » parmi les membres de l'Alliance. « *L'OTAN demeure-t-elle, comme l'a déclaré la chancelière Angela Merkel en février 2006, à Munich, « la principale enceinte » pour discuter des questions de sécurité intéressant les Alliés ? Doit-elle devenir une « OTAN avec des partenaires mondiaux », comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'OTAN Jaap de Hoop Scheffer lors de la récente Conférence de Munich sur la*

politique de sécurité ? Doit-elle « se mondialiser » au point d'accueillir des pays comme le Japon, l'Australie ou Israël en qualité de membres à part entière, comme l'a récemment suggéré l'ancien chef du gouvernement espagnol José Maria Aznar ? Ou l'Alliance doit-elle se cantonner à des coalitions ad hoc de volontaires, auxquelles Donald Rumsfeld, le secrétaire américain à la Défense, faisait référence dans sa célèbre formule « la mission détermine la coalition » ? (4) ».

On sait que la position du Président Bush avant le Sommet de Riga était de chercher à promouvoir une Alliance plus globale au nom de la lutte contre le terrorisme, de la défense des valeurs de la démocratie.

Cette conception d'une OTAN pouvant apparaître comme le « gendarme du monde libre » a été développée de manière très ouverte par de nombreux « think tanks » conservateurs. Ainsi, la « Fondation para el analisis y los estudios sociales », présidée par l'ex-premier ministre espagnol Aznar a proposé de modifier profondément les buts et le fonctionnement de l'Alliance en centrant son action sur la lutte contre le terrorisme islamiste et la non prolifération d'armes de destruction massive. Cela consisterait notamment à faire tomber les barrières entre sécurité intérieure (Homeland Security) et sécurité extérieure (défense des frontières) avec une intégration plus poussée, la modification de la règle de l'unanimité et l'intégration du concept de « democracy building » (édification de la démocratie). L'élargissement de l'Alliance s'adresserait donc aussi à des Etats qui « partagent nos valeurs et notre système de vie » comme le Japon, l'Australie, Israël... (5)

Proposées aussi clairement, de telles conceptions sont loin de recueillir l'enthousiasme de la majorité des membres de l'OTAN car la crainte d'une opinion publique, sensible sur les questions de la paix et des interventions extérieures, fait hésiter beaucoup de politiques.

3 Pierre Lellouche, « Vers quoi l'OTAN se dirige-t-elle ? », Revue de l'OTAN : "Cap sur Riga", hiver 2006, <http://www.nato.int/docu/review/2006/issue4/french/main.htm>

4 ibidem

5 « NATO: AN ALLIANCE FOR FREEDOM », FAES (Fondacion para el analisis y los estudios sociales), http://www.fundacionfaes.es/documentos/Informe_OTAN_Ingles.pdf

Pour autant, en étant présente hors de sa zone géographique (en Afghanistan et en Irak), en développant des missions de maintien de la paix, de police (Kosovo, Bosnie), de formation de forces de sécurité (Irak, Égypte), l'OTAN a déjà beaucoup changé dans les faits, sinon de manière visible.

André Dumoulin a raison de faire remarquer que « Lorsque Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN, affirme que « *l'Alliance est devenue plus que jamais une organisation globale au 21ème siècle* » et que « *l'Alliance doit avoir vocation à exporter la sécurité tous azimuts, là où cela sera nécessaire* », il entre de plein pied dans une troisième révolution conceptuelle d'une Alliance atlantique en perpétuel *aggiornamento*. ⁽⁶⁾».

L'OTAN de fait est loin de son concept originel de défense de l'intégrité territoriale de ses membres, premier motif de sa fondation en 1949.

Ambiguïtés otaniennes

Déjà en 1991, le nouveau Concept stratégique, adopté à Rome, était assez éloigné des concepts précédents. Il met l'accent sur la coopération avec les anciens adversaires, par opposition à la confrontation. Si la sécurité des pays membres reste l'objectif fondamental de l'OTAN, vient s'y ajouter l'obligation spécifique d'œuvrer dans le sens d'une amélioration et d'un élargissement de la sécurité pour l'Europe tout entière ⁽⁷⁾.

En 1999, à Washington, le Concept stratégique est encore actualisé pour développer l'ouverture de l'Alliance à l'adhésion de nouveaux membres,, intégrer la prévention des conflits et la gestion des crises, une politique de soutien de l'Alliance à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. La gamme des préoccupations de l'Alliance peut sembler alors recouper beaucoup des attributions du Conseil de sécurité des Nations unies....

L'élargissement des missions de l'OTAN a connu

6 « L'OTAN cherche sa place face à l'Union », André Dumoulin, L'Echo, 15 novembre 2006, <http://www.rmes.be/C2005-120.htm>

7 Le Concept stratégique, La Documentation Française, 2006, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/otan/nouveau-concept-strategique.shtml>

alors, rappelons-le, un développement rapide : *«L'OTAN s'est d'abord impliquée dans les conflits balkaniques, en Bosnie dès 1994, pour soutenir les efforts de la Force de protection des Nations unies en Bosnie (FORPRONU), au Kosovo en 1999, en Macédoine en 2001. (...) L'OTAN, dont c'est la première opération "hors zone", s'engage en Afghanistan en août 2003. Elle y prend le commandement de la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité), mission dédiée essentiellement à des tâches de stabilisation, témoignant des nouvelles orientations de l'organisation.*

Après le Sommet d'Istanbul en juin 2004, de nouvelles initiatives voient le jour : l'OTAN forme du personnel irakien en Irak ; depuis juin 2005, elle aide l'Union africaine (UA) à étendre sa mission de maintien de la paix au Darfour. Elle intervient également en Méditerranée, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, par le biais de l'opération maritime Active Endeavour. (...) "En plus de ses opérations de paix, l'OTAN joue un rôle de plus en plus important en matière de secours humanitaires, depuis la création, en 1998, du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe. (...) C'est ainsi, par exemple, qu'à la suite des ravages causés par l'ouragan Katrina à la fin du mois d'août 2005, les Alliés de l'OTAN ont répondu à une demande d'aide des Etats-Unis en leur fournissant des secours par voie aérienne. La Force de réaction de l'OTAN (NRF) a ainsi été impliquée au niveau opérationnel pour la première fois. ⁽⁸⁾»

Il y a donc bien une certaine globalisation des tâches aujourd'hui accomplies par les structures de l'OTAN. Cette globalisation s'est faite de manière pragmatique, non théorisée. Il est plus difficile de faire reconnaître officiellement ces choix, sur le plan conceptuel et politique. Dans ce sens, le Sommet de Riga n'a pas apporté d'avancées réelles aux défenseurs de l'OTAN globalisé. La déclaration finale adoptée reprend surtout des grandes réaffirmations générales pour resituer le cadre de l'action de l'Alliance : *« Nos vingt-six pays sont unis*

8 Pardew, James ; Bennet, Christopher, "L'évolution des opérations de l'OTAN", James Pardew et Christopher Bennett, Revue de l'OTAN, printemps 2006, <http://www.nato.int/docu/review/2006/issue1/french/art1.html>

dans la démocratie, les libertés individuelles et la primauté du droit, et ils sont fidèles aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ⁽⁹⁾».

On peut même estimer avec André Dumoulin que « *l'affaiblissement de l'administration Bush après les récentes élections et ses difficultés à gérer le dossier afghan (...) a probablement donné davantage de poids et de voix aux pays qui se montraient réticents à une grande messe transatlantique.* ⁽¹⁰⁾ » C'est ainsi que la France a fait reconnaître que l'issue de la situation en Afghanistan n'était pas d'ordre seulement militaire et que le caractère premier pour l'Alliance était d'être d'abord une organisation pour la défense collective de ses membres.

En fait, le Sommet aura surtout servi à l'OTAN à continuer de tisser du lien politique, relationnel, « social » entre ses membres anciens et nouveaux, tant sur le plan de l'harmonisation conceptuelle que matérielle et technologique. Une Directive globale de sécurité a été entérinée qui est destinée à fournir « *un cadre et des orientations politiques pour la poursuite de la transformation de l'OTAN, en définissant, pour les dix à quinze prochaines années, les priorités applicables aux questions de capacités, aux disciplines de planification et aux activités de renseignement de l'Alliance* ⁽¹¹⁾ ». Beaucoup de mots mais pas seulement.... C'est ce qui fait dire avec raison à André Dumoulin que « *L'OTAN garde toute sa force et sa pertinence car c'est avant tout une technostructure créant une forte interopérabilité humaine et procédurale* ⁽¹²⁾».

On peut estimer que certains des points de cette Directive globale de sécurité montrent que la volonté de continuer à transformer l'Alliance ne faiblit pas. L'OTAN veut construire une « *aptitude à mener et à soutenir des opérations expéditionnaires interarmées multinationales loin du territoire national, avec un soutien faible ou nul de la part du pays hôte,*

9 Déclaration du Sommet de Riga, 28-29 nov. 2006 - OTAN Textes fondamentaux, <http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

10 Dumoulin, André, *ibidem*

11 "Directive politique globale Entérinée par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN", OTAN - Documents fondamentaux, <http://www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm>

12 Dumoulin André, « Le sommet OTAN de Riga : premier bilan », Réseau Multidisciplinaire d'Etudes stratégiques, <http://www.rmcs.be/geopolitique.htm>

pendant des périodes prolongées ⁽¹³⁾ ». Ces opérations s'inscrivent dans une perspective de maintien (ou de rétablissement ?) de la paix mais la définition de ces opérations peut sembler extensive et englober des tâches de police et de maintien de l'ordre, puisqu'il est précisé que les forces de l'OTAN doivent acquérir la « *capacité, grâce à l'équipement et aux procédures appropriés, d'identifier les éléments hostiles, y compris en zones urbaines, afin de mener des opérations* ⁽¹⁴⁾ ».

L'élargissement des missions est confirmé aussi par la décision de renforcer les efforts politiques vers l'espace méditerranéen et surtout le Moyen-Orient puisque le Sommet de Riga a confirmé le lancement de « *l'initiative OTAN de coopération en matière de formation pour la modernisation des structures de défense et la formation des forces de sécurité* ⁽¹⁵⁾ ».

Quelle est la part de volontarisme de la part des dirigeants étatsuniens et de certains responsables politiques dans cette volonté de continuer à pousser les feux d'une OTAN plus interventionniste ? On peut se poser la question... mais les buts et les ambitions militaires sont affichés clairement dans la Directive globale stratégique : « *Pour pouvoir remplir toute la gamme de ses missions, l'Alliance doit être capable de lancer et d'appuyer simultanément des opérations interarmées de grande envergure et des opérations de moindre ampleur, pour la défense collective et la réponse aux crises, sur son territoire et au-delà, à sa périphérie, et à distance stratégique* ⁽¹⁶⁾ ».

Un tel objectif signifie concrètement, selon la déclaration du porte-parole de l'OTAN, James Appathurai ⁽¹⁷⁾, à l'issue de la réunion des ministres

13 "Directive politique globale Entérinée par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN", OTAN - Documents fondamentaux,

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm>

14 *ibidem*

15 Déclaration du Sommet de Riga, 28-29 nov. 2006 - OTAN Textes fondamentaux,

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

16 "Directive politique globale Entérinée par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN", OTAN - Documents fondamentaux,

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm>

17 James Appathurai, Press Briefing by NATO Spokesman, after the meeting of the North Atlantic Council at the level of Defence Ministers,

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060608m.htm>

de la défense de l'OTAN du 8 juin 2006, la capacité de pouvoir mener deux opérations simultanées de grande envergure – exigeant 60 000 militaires chacune –, et six autres opérations moyennes à 30 000 hommes chacune. Un tel objectif paraît très ambitieux et les déclarations officielles de Riga se sont gardées de l'intégrer directement dans la déclaration finale car il n'est pas sûr qu'il soit compris par des opinions publiques européennes réticentes aux aventures militaires. Mais il faut noter que la déclaration officielle du Sommet insiste quand même fortement sur la nécessité de se doter plus de moyens puisque les participants redisent : « nous encourageons les pays dont les dépenses de défense sont en diminution à arrêter cette tendance à la baisse et à s'efforcer d'accroître leurs dépenses de défense en termes réels. »⁽¹⁸⁾

Cette conception très « réaliste » voire sans nuances des relations internationales séduit certains pays où le débat sur la sécurité s'aiguise comme au Japon. Quelques semaines après Riga, devant le Conseil de l'Atlantique Nord, formé des ambassadeurs des vingt-six alliés, le Premier ministre japonais, M. Abe a exprimé la volonté de son pays de renforcer sa "coopération" avec l'organisation militaire. "Le Japon est désireux de collaborer avec l'OTAN" afin de bâtir une "confiance partagée", a-t-il déclaré. Il a annoncé que "les Japonais vont cesser d'éviter d'entreprendre des activités impliquant leurs forces d'autodéfense" si tel est l'intérêt de la communauté internationale⁽¹⁹⁾». Malgré les précautions de langage de M. Abe, certains pays de la région risquent d'être préoccupés après le retour possible d'un militarisme japonais de triste mémoire.

Beaucoup de dirigeants européens, ceux de grandes puissances comme la Chine et la Russie, de nombreuses puissances régionales, ne partagent pas l'enthousiasme de M. Abe. L'extension des missions de l'OTAN entre dans une concurrence plus ou moins voilée face aux prérogatives de l'ONU et aux compétences de l'Union européenne. Elle peut apparaître comme la volonté des USA de construire

un bras armé d'une mondialisation qui serait essentiellement d'inspiration néo-libérale. On sait que la France a été parmi les nations les plus réticentes sur ces évolutions. L'ambassadeur de France auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord, M. Richard Dugué l'avait exprimé crûment au début 2006: « *Mais est-il pour autant de l'intérêt des Alliés de promouvoir, à l'échelle mondiale, une « Alliance des démocraties » ? Nous ne le pensons pas (...) L'Alliance n'a rien à gagner à être perçue comme un instrument d'exportation de la démocratie à la pointe du fusil* »⁽²⁰⁾

Le débat est pointé. L'OTAN est-elle l'organisation la mieux adaptée pour répondre aux défis de sécurité d'un monde globalisé ou doit-elle être maintenue dans un strict rôle d'alliance militaire défensive ? En toile de fond, c'est bien du débat général Paix/sécurité dans la mondialisation dont il s'agit Mais quelle paix, quelle sécurité ?

18 Déclaration du Sommet de Riga, 28-29 nov. 2006 - OTAN Textes fondamentaux, <http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

19 Tokyo se rapproche de l'OTAN, Le Monde, 13.01.07, <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0%402-3216,36-855048,0.html>

20 Duqué Richard, « La France dans l'OTAN aujourd'hui », SEM Richard DUQUE, (Février 2006), Site de la Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, http://www.rpfrance-otan.org/article.php3?id_article=383

Les ambiguïtés françaises et le débat en France :

Les Français, à Riga, ont défendu une interprétation « classique » de l'Alliance. Jacques Chirac l'a rappelé dans une lettre publiée dans tous les grands journaux européens avant le Sommet : « *Ce dialogue élargi et ces consultations, au cas par cas, ne doivent pas nous détourner du cœur de la mission de l'Alliance. Ce dialogue doit rester concret et centré sur des situations qui peuvent demander l'intervention militaire de l'Alliance et de ses partenaires. Les Nations Unies doivent rester le seul forum politique à vocation universelle* »⁽²¹⁾. Cette position est globalement la même depuis 1996. Est-ce à dire qu'il n'existe pas de fortes ambiguïtés entre paroles et actes ?

La politique française : déclarations et actes

Emmanuel Dupuy, dans un article récent, souligne ces ambiguïtés françaises⁽²²⁾ en citant l'analyse d'André Dumoulin dans l'ouvrage collectif, « France – OTAN : vers un rapprochement doctrinal ? »⁽²³⁾ : « *un certain paradoxe, voire des contradictions évidentes, entre l'entente opérationnelle sur le terrain et les discours politiques qui font de l'OTAN un repoussoir communément évoqué, notamment comme explication au retard à l'allumage de la PESD, permet néanmoins de se rendre compte combien la France, engagée concrètement dans l'OTAN, tend à le faire savoir le moins possible, tout en cherchant à rattraper son retard et peser un temps soit peu sur les décisions qui engagent ses forces armées sur le terrain...* »

Or de fait, le grand public ignore que la France est beaucoup plus engagée qu'il ne le croit dans les

dispositifs de l'OTAN. Elle est même un des principaux contributeurs de l'Alliance. L'ambassadeur Dugué a rappelé en février 2006⁽²⁴⁾ que notre participation aux deux opérations majeures de maintien de la paix et de stabilisation actuellement menées par l'OTAN, sous mandat des Nations Unies, la KFOR au Kosovo et la FIAS (« Force Internationale d'Assistance à la Sécurité ») en Afghanistan, nous place au troisième rang des pays contributeurs de troupes, à un niveau comparable à celui de l'Allemagne et de l'Italie. La France déploie à l'heure actuelle 2 500 personnels au sein de la KFOR et près de 600 au sein de la FIAS. Il y a ainsi plus de soldats français que de soldats américains sous le drapeau de l'OTAN !

A cela s'ajoute la participation française à la NRF, la force de réaction rapide de l'OTAN. Elle a constitué le quart des moyens de la force initiale. N'oublions pas que les forces françaises, lorsqu'elles agissent dans le cadre de la NRF, sont alors placées sous commandement OTAN.

Toujours selon l'ambassadeur Dugué, la participation française aux différents budgets de l'OTAN a augmenté sensiblement au cours des trois dernières années, surtout en ce qui concerne les budgets militaires de fonctionnement et d'investissement. Bien que la France ne finance pas l'ensemble des programmes, elle est devenue le quatrième contributeur aux budgets de l'OTAN, derrière les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La part française a représenté en 2005, 131 millions d'euros, soit près de 8 % des dépenses de l'Alliance. Pour avoir une vue globale du coût de cette participation, il faudrait ajouter les 210 millions d'euros inscrits au budget national pour financer les opérations au Kosovo et en Afghanistan, et couvrir le coût des représentations civiles et militaires françaises au sein des structures de l'Alliance, y compris les commandements. En effet, pour accompagner le rapprochement de nos forces armées et de l'OTAN dans le cadre de la NRF, la France a détaché auprès

21 Chirac Jacques, "Sommet de Riga : Le lien Europe-Amérique du Nord au service de la paix", Tribune de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, à l'occasion du sommet de l'OTAN à Riga., publiée dans 36 pays, 28 novembre 2006, <http://www.elysee.fr/>, vu le 20/01/2007

22 Emmanuel Dupuy, « La relation France-UE-OTAN après le Sommet de Riga : Une révolution maîtrisée ? », Défense & Sécurité Internationale, n° 22, janvier 2007

23 André Dumoulin (Dir.), *France-OTAN : vers un rapprochement doctrinal ?*, Editions Bruylant, collection Réseau Multidisciplinaire d'Études Stratégiques (RMES), Bruxelles, 2006, 322 pages.

24 Duqué Richard, « La France dans l'OTAN aujourd'hui », SEM Richard DUQUE, (Février 2006), Site de la Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, http://www.rpfrance-otan.org/article.php?id_article=383

des commandements alliés une centaine d'officiers, dont deux officiers généraux.

Alors quid des déclarations officielles sur l'originalité de la position française, sa distanciation vis à vis de l'OTAN ? Certes, la France n'a pas réintégré le commandement militaire intégré et ne siège pas au Comité des plans de défense... Mais, la distinction devient de plus en plus subtile car toujours selon l'ambassadeur Dugué, « *en raison de l'évolution de l'environnement stratégique et de l'engagement de l'Alliance dans des missions de gestion de crise, la planification de défense relève d'une conception largement dépassée (...) En réalité, notre situation particulière ne nous empêche nullement de coopérer avec nos Alliés, dans les opérations en cours ou dans le projet de la NRF (...)* »⁽²⁵⁾... Dont acte, est-on tenté de dire.

Le « consensus » dans la classe politique française

Le positionnement français en matière de sécurité internationale est d'autant plus mal connu de l'opinion française qu'il est peu abordé dans le débat politique national. Ainsi 14 % seulement des Français sont « *pour la réintégration dans l'OTAN* » de notre pays, un peu plus soit 27 % serait pour « *la participation à une alliance militaire entre l'Union européenne et les Etats-Unis* » tandis que 44 % se prononcent pour une défense européenne autonome des Etats-Unis ⁽²⁶⁾. Quelle serait leur opinion s'ils avaient une vue plus précise de l'implication concrète de la France dans les opérations otaniennes ?.

Mais il faut constater qu'en fait les analyses des menaces internationales et des réponses à leur apporter ne font pas l'objet de grandes divergences entre les différents grands courants politiques.

Jacques Chirac a par exemple déclaré dans sa lettre ouverte avant Riga : « *Parce que nous vivons une époque pleine de promesses, certains laissent à croire que le moment est venu de recueillir les dividendes de la paix et de remettre en cause nos*

25 *ibidem*

26 « Les Français apprécient leur armée et croient dans une Europe de la défense », AFP, 13/07/2005, site de la Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord - http://www.rpfrance-otan.org/article.php?id_article=314&var_recherche=sondage

engagements. Ce serait à mon sens une grave erreur. Baisser la garde, ce serait oublier les menaces que constituent le terrorisme, des nationalismes agressifs et la volonté de certains États de mener des politiques de puissance en violation de leurs engagements internationaux »⁽²⁷⁾.

Curieusement, les propos tenus par Ségolène Royal au début du même mois de novembre dans l'Hebdo socialiste semblent faire écho aux déclarations de l'actuel Président de la République : « *Dans un monde où pèsent de nouvelles menaces, en particulier le terrorisme et les risques de prolifération nucléaire, pas question de baisser la garde* »⁽²⁸⁾. Ces considérations complétaient celles tenues une semaine avant sur Europe 1 : « *dans un monde où pèsent de nouvelles menaces, en particulier le terrorisme et les risques de prolifération nucléaire, le moment n'est pas venu de parler de désarmement. En revanche, ce que nous souhaitons, c'est mettre en place une politique européenne de sécurité et de défense en particulier en renforçant l'agence de l'armement* »⁽²⁹⁾.

Quant à Nicolas Sarkozy, dans une interview du 5 février à la revue « la Défense », il juge qu'il « *serait imprudent de relâcher notre effort* » en matière de budget militaire et le candidat estime qu'il « *n'y a pas à choisir entre l'Europe de la défense et l'OTAN* ».

Le consensus français est donc relativement large en dehors du camp très minoritaire des candidats anti-libéraux où Marie-Georges Buffet estime que « *la France et l'Europe doivent être des acteurs indépendants de type nouveau. Cela suppose de s'émanciper de l'OTAN et d'avancer vers sa dissolution (...)* »⁽³⁰⁾.

Les nuances voire les différences entre les candidats sont plus importantes lorsqu'on aborde la place des

27 Chirac Jacques, "Sommet de Riga : Le lien Europe-Amérique du Nord au service de la paix", Tribune de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, à l'occasion du sommet de l'OTAN à Riga., publiée dans 36 pays, 28 novembre 2006, <http://www.elysee.fr/>, vu le 20/01/2007

28 Royal Ségolène, « Ce que j'ai dit sur... la défense », Hebdo des socialistes, 9/11/2006, <http://www.desirsdavenir.org/index.php?c=ceque&id=432>

29 Royal Ségolène, « Ce que j'ai dit sur... la défense », Europe 1, 29/10/2006, <http://www.desirsdavenir.org/index.php?c=ceque&id=432>

30 Buffet Marie-Georges, « Quatre engagements pour une politique de gauche qui change vraiment la vie », http://www.mgbuffet.org/article.php?id_article=174

Nations unies et de l'Union européenne dans la sécurité internationale. Certes la question de la défense européenne n'a pas vraiment été au centre du débat politique lors du référendum sur la Constitution européenne en 2005, tant elle fut éclipsée par le débat sur le libéralisme et l'emploi. Pour autant, les différences existent et sont souvent liées à la manière dont le rôle central ou non des Nations unies en matière de sécurité collective, de prévention des conflits est abordé. Certes dans les déclarations, la diplomatie française soutient la place majeure des Nations unies, « *seul forum politique à vocation universelle* » comme l'a redit Jacques

Chirac avant Riga. Pour autant, des approches différentes se manifestent sur le rôle concret que doivent jouer les Nations unies comme organisateur de la sécurité collective, agent de la prévention des conflits ou maintien de la paix. Ce débat est évidemment essentiel alors que nous assistons à l'accélération de la mondialisation économique, informationnelle. le débat sur la sécurité ne peut se réduire à l'évolution de l'OTAN, voir aux relations avec l'Union européenne. Les enjeux de sécurité acquièrent une dimension globale et se posent dans un cadre planétaire..

Les conditions de la paix et de la sécurité aujourd'hui :

Rappelons que l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945 avant tout pour « *préserver les générations futures du fléau de la guerre* » – pour garantir que les horreurs commises pendant les deux Guerres mondiales ne se répètent pas. Soixante ans plus tard, nous ne savons que trop bien que, loin de se limiter aux guerres d'agression menées par des États, les plus graves dangers qui menacent aujourd'hui notre sécurité, et qui continueront de la menacer dans les décennies à venir, ont également pour nom la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement, les guerres civiles et les violences à l'intérieur des États, la prolifération et le risque d'usage des armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques, le terrorisme, et la criminalité transnationale organisée. Ces dangers sont le fait d'agents non étatiques aussi bien que d'États, et menacent à la fois la sécurité des personnes et celle des États.

Echec de l'unilatéralisme, illusion de la multipolarité

L'échec des USA en Irak, la déstabilisation du Moyen-Orient qui l'accompagne illustrent l'échec cuisant de l'unilatéralisme tel qu'il a été prôné par les néo-conservateurs américains depuis 2001. C'est aussi un échec de la dimension essentiellement militaire de la politique mise en oeuvre par le président Bush. Pour autant, les projets « d'OTAN global » continuent de ne s'intéresser qu'aux dimensions militaires de la sécurité : forces de réaction rapide, actions préemptives, formation des forces de sécurité, élargissement géographique du champ d'action de l'alliance. Le volet civilo-militaire se réduit de fait au rétablissement du libre-marché et de la vie économique dans les zones post-conflits.

Quelle doit être la place de l'Europe dans ce contexte d'un monde marqué par la toute-puissance militaire américaine ? Pour beaucoup de personnes, la leçon de la crise irakienne a été celle-ci : compte-tenu de la puissance américaine et de son arrogance, ce n'est

pas le moment de « *baissier la garde* »... « *La France doit renforcer son arsenal nucléaire au cas où...* », « *il faut essayer de construire une Europe militaire suffisamment puissante pour être moins à la merci du bon vouloir américain* ». Ce catalogue des fausses « *bonnes idées* » idées du réalisme politique constitue, à mon avis, un piège politique et intellectuel que je veux essayer d'explicitier. Pour moi, la construction d'un monde « *multipolaire* » où la multipolarité s'appuierait uniquement sur la recherche classique de la puissance militaire, est voué à l'échec. En tout état de cause, s'il se constituait, ce monde risquerait d'être un monde d'équilibres instables, générateur de guerres fratricides, semblable à la vieille Europe des XIX et XXe siècles. Les rêves d'une « *Europe puissance* » construite sur ce modèle me paraissent eux-aussi irréalistes. Soit elle ne pourra pas voir le jour car la puissance américaine lui mettra des bâtons dans les roues, soit si elle naît, son autonomie sera limitée par sa dépendance technologique vis à vis des États-Unis au moins sur le plan de la maîtrise de « l'intelligence » et des moyens d'observations. Je pense néanmoins que l'Union Européenne a une responsabilité considérable dans la définition d'un système international multilatéral et de la construction d'un nouvel environnement de sécurité mondial.

Pour explicitier cela, il faut revenir à l'approche qui a été celle des rapports des Nations unies en 2005 et 2004, comme celui d'un groupe de personnalités, intitulé « *Un monde plus sûr : notre affaire à tous* » (A/59/565). Une des notions clé de ce rapport en est l'interdépendance des menaces et l'importance de « *trouver un nouveau consensus sur la sécurité, qui posera en principe premier que tous ont le droit de vivre sans peur et que ce qui est une menace pour l'un l'est pour tous* ».

C'est dans cet esprit que Kofi Annan rappelait que « *Nous devons nous attaquer au VIH/sida aussi énergiquement qu'au terrorisme, et lutter avec la même efficacité contre la pauvreté et la prolifération*

des armes. Nous devons nous montrer aussi déterminés à éliminer la menace des armes légères qu'à écarter le spectre des armes de destruction massive ⁽³¹⁾ ».

Vers un nouvel élan pour le droit international et la démilitarisation des relations internationales

Dans ces années « post-septembre 2001 », lutter contre les menaces provenant des armes de destruction massive est admis par tous mais compris différemment. Le danger que posent ces armes ne se limite pas à leur emploi par les terroristes. L'enjeu est de progresser à la fois sur la voie du désarmement et d'écarter la menace grandissante d'une prolifération en chaîne, en particulier des armes nucléaires. Faire en sorte que les Etats, quels qu'ils soient, se conforment aux traités de sécurité et de désarmement qu'ils ont signé est ainsi un véritable enjeu.

Au coeur de celui-ci, la relance du désarmement nucléaire semble redevenue une question prioritaire pour combattre réellement les graves dangers existants de prolifération des armes de destruction massive. La crise avec l'Iran et la Corée du Nord illustrent les risques de désintégration des traités de maîtrise des armements comme le T.N.P si un sursaut de la communauté internationale ne survient pas. Un nombre croissant de voix très diverses se font de nouveau entendre pour remettre sur l'agenda l'élimination complète des armes nucléaires, en dehors du camp pacifiste classique. La déclaration récente la plus fracassante a été celle faite par d'anciens dirigeants américains, au rang desquels Henry Kissinger, qu'on ne peut classer dans le camp des « colombes » idéalistes !

Ces personnalités US estiment qu'« *Il revient à la puissance américaine de faire entrer le monde dans une nouvelle ère : celle d'un consensus solide en faveur de la fin du recours mondial à l'arme nucléaire qui permette d'éviter sa prolifération aux mains d'acteurs potentiellement dangereux, pour qu'au bout du compte le nucléaire cesse d'être une*

31 « « Pour une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », rapport du secrétaire général, document Nations unies A/59/2005, page 30

menace pour la planète ⁽³²⁾ ». Pour eux, « *l'absolue priorité est de travailler de façon intensive avec les dirigeants des pays dotés de l'arme nucléaire pour que l'objectif de désarmement nucléaire mondial devienne une ambition commune.* »

L'élimination des armes nucléaires est donc revenu tout en haut de l'agenda international mais cela ne signifie pas qu'il faille se désintéresser des conséquences des armes plus traditionnelles.. Il est clair qu'il faut s'employer à mettre fin aux conflits locaux en cours et empêcher que d'autres n'éclatent car ces conflits alimentent l'instabilité politique en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, favorisent les trafics d'armes, sont aujourd'hui de plus en plus un terreau pour les extrémismes et fondamentalismes. Pour cela, il faut à la fois oeuvrer au développement (« *pas de sécurité sans développement, pas de développement sans sécurité* ») et renforcer l'appui militaire et civil visant à prévenir et régler les risques de guerre et à instaurer une paix durable.

La question de la démilitarisation des relations internationales devient un enjeu crucial. La démilitarisation des relations internationales ne signifie pas une généreuse mais utopique suppression immédiate de tous les armements. C'est relancer les mécanismes internationaux de maîtrise des armements et les négociations de désarmement, le contrôle des production et transfert d'armements, l'interdiction et l'éradication complète de certains d'entre eux. Cela suppose de re-développer des campagnes politiques fortes pour l'application et l'approfondissement des Traités existants et l'amélioration de leurs dispositifs de vérification ⁽³³⁾ , la négociation et l'application de nouveaux accords. Parmi eux, la mise au point d'un traité international sur la commerce des armes serait important comme l'ont souligné le 23 janvier 2007 les députés européens dans le débat sur le rapport Romeva sur les transferts d'armements. La pleine application par

32 Kissinger, Henry A., Nunn Sam, Perry William J., Schultz George P., « Guérir de la folie nucléaire », Le Monde, 24/01/2007

33 Le Traité de non- Prolifération nucléaire s'appuie sur l'AIEA de Vienne, La Convention d'interdiction des armes chimiques a une « Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) chargé des vérifications, le Traité d'interdiction des Essais Nucléaires devrait disposer d'un réseau de surveillance international, composé de 321 stations, dont le centre sera implanté à Vienne (siège de l'organisation du traité),

tous les Etats du Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnels, la conclusion d'accords sur les sous-munitions et les débris explosifs sont importants pour empêcher que se perpétuent des situations ingérables dans les zones de conflits. La création systématique de zones démilitarisées avec interdiction complète de transfert d'armements dans les zones de conflits est devenue une nécessité.

Mais ces mesures seront insuffisantes si ne se développe une politique beaucoup plus systématique et coordonnée de prévention des conflits. Or, celles-peinent à se mettre en place parce que manquent un organisme onusien de prévention des conflits, dotés de moyens, qui constitue un véritable observatoire d'analyse et d'alerte .

Ces politiques recueilleraient un soutien certainement important de la part d'opinions publiques parmi lesquelles on a pu voir progresser, même si c'est de manière encore balbutiante, en 2003, la délégitimation croissante de la guerre comme moyen de la politique. Cela apparaît de plus en plus dans les sondages publiés notamment par le Pew Institute de Washington à propos de l'intervention des USA en Irak. Face à ces attentes, la limite des moyens dont disposent les Nations unies est ici évidente.

L'Assemblée générale de l'ONU de 2000 a bien adopté le principe de mettre à la disposition de l'ONU pour ses missions de maintien de la paix des forces pré-identifiées dans des pays sur proposition de Lakdar Brahimi mais concrètement cela avance peu car on bute sur la questions des moyens que souhaitent attribuer les pays en ayant les capacités militaires...

En 2005, Kofi Annan a redit qu'il était temps de faire un pas décisif et de mettre en place « *un système de capacités de maintien de la paix interdépendantes par lequel l'ONU s'assurerait la coopération sûre et flexible des organisations régionales compétentes* »⁽³⁴⁾.

Aujourd'hui, l'Afrique et l'Europe sont les seuls continents où existent de réelles organisations régionales. En Europe, quelle organisation régionale peut être la mieux à même de répondre à ce type d'appel du Secrétaire général des Nations unies : OTAN, OSCE, Union européenne ?

34 ibidem

L'OSCE a été reconnue officiellement comme organisation régionale par les Nations unies. Elle agit dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Son principal mandat consiste à promouvoir la sécurité par le biais de la coopération. Son bilan en terme de prévention civile des conflits est très intéressant en Bosnie et dans les pays du sud-Caucase. Elle est une expression du lien transatlantique basée sur des rapports plus égalitaires puisque ne reposant pas sur les différences militaires. Surtout, elle demeure un pont avec la Russie : cette relation pourrait jouer un rôle plus important si la question des droits de l'homme était moins instrumentalisée par les pays occidentaux.

La Charte du Traité de l'Atlantique nord reconnaît le rôle de l'ONU : « *Les Etats parties au présent Traité réaffirment leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations unies (... les parties s'engagent, ainsi qu'il est stipulé dans la Charte des Nations unies à régler par des moyens pacifiques tous différents internationaux dans lesquels elles pourraient être impliquées* »⁽³⁵⁾. il a été réaffirmé à Riga pour satisfaire sans doute les diplomates français mais on peut estimer qu'il y a beaucoup de formalisme dans cette reconnaissance.

Concernant l'Union européenne, la place de l'ONU est reconnue assez clairement dans la Stratégie européenne de sécurité adoptée en décembre 2003, adopté après le rapport Solana. Elle dit : « *Nous nous engageons à défendre et à développer le droit international. Les relations internationales ont pour cadre fondamental la Charte des Nations Unies. La responsabilité première pour le maintien de la paix et de la sécurité au niveau international incombe au Conseil de sécurité des Nations Unies. Une des priorités de l'Europe est de renforcer l'organisation des Nations Unies, en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités et mener une action efficace* »⁽³⁶⁾.

Par contre, curieusement, cette notion figurait de manière beaucoup plus imprécise et atténuée dans le projet de Constitution, rejeté en France en 2005.

Les choses sont encore plus complexes avec les relations OTAN-UE car il est difficile d'aborder de

35 Charte du Traité de l'Atlantique Nord – <http://www.nato.int/docu/fonda.traite.htm>

36 « Une Europe sûre dans un monde meilleure », Stratégie européenne de sécurité, Bruxelles, 12/12/2003

manière complètement séparée l'Alliance atlantique et l'Union européenne. N'oublions jamais que l'OTAN constitue une organisation dont 21 membres sur 26 sont aussi membres de l'UE : les 5 États non membres de l'UE, mais membres de l'OTAN, étant

les États-Unis, le Canada, l'Islande, la Turquie et la Norvège. C'est pourquoi il convient de bien voir l'évolution de leurs rapports au cours des cinq dernières années.

L'enjeu d'une Europe « vertueuse » :

On peut rappeler que les années 2002 et 2003 ont constitué un premier tournant dans les rapports OTAN – UE.

OTAN – UE : la décohabitation un jour ?

C'est au Sommet de Prague en novembre 2002 que les pays membres de l'OTAN ont accepté de donner à l'UE un accès aux moyens et aux capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance ne serait pas engagée militairement. L'UE et l'OTAN ont publié ensuite, en décembre 2002, une déclaration commune sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), qui a ouvert la voie à une coopération politique et militaire plus étroite entre les deux organisations. Elle a énoncé les principes politiques de cette coopération et garanti à l'UE, pour ses propres opérations militaires, un accès aux moyens logistiques et de planification de l'OTAN.

Les arrangements, dits "Berlin Plus", adoptés le 17 mars 2003, posent les fondements de la coopération OTAN-UE dans le domaine de la gestion des crises en donnant à l'UE un accès aux moyens et capacités collectifs de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union. Ils permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.

Sur le plan strictement européen, rappelons que la décision de mise en œuvre d'une politique européenne de sécurité et de défense indépendante, définie comme le déploiement de capacités opérationnelles crédibles sur lesquelles doit pouvoir s'appuyer la PESC, a été prise lors du Conseil européen de Cologne en juin 1999. Partie intégrante de la PESC, la PESD donne à l'Union européenne la possibilité d'utiliser des moyens militaires ou civils destinés à la prévention des conflits et à la gestion des crises internationales.

L'année 2003 a connu deux autres événements intéressants.

Le premier de ceux-ci fut l'expérience de l'opération Artémis en Ituri et de la déclaration conjointe

franco-britannique de Londres du 24 novembre 2003.

Cette opération, dont le nom de code était *ARTEMIS*, a été menée conformément à la résolution 1484, adoptée le 30 mai 2003 par le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU). Cette résolution estimait que la situation en Iturie était une « *menace pour la paix* » et autorisait le déploiement d'une force intérimaire pour trois mois jusqu'au 1er septembre 2003, afin de permettre ensuite le redéploiement en toute sécurité de la force internationale de paix des Nations unies, la MONUC.

Le Conseil européen du 5 juin 2003 décida d'une « *action commune* » pour laquelle la France assumait le rôle de "nation-cadre". L'opération s'est terminée positivement en septembre de la même année, la MONUC a pu alors exercer normalement son travail de stabilisation.

Cette opération a montré que, sur sollicitation des Nations unies, l'Union européenne pouvait intervenir militairement pour le maintien de la paix, sans aucun soutien de l'OTAN, avec succès, sans être en porte-à-faux avec celui-ci. Mesurons cette avancée politique.

La déclaration conjointe franco-britannique du 24 novembre 2003 a débouché, elle, sur la proposition d'une initiative consistant « *pour l'Union européenne à se concentrer sur le développement de ses moyens de réaction rapide pour améliorer sa capacité à soutenir les Nations unies à court terme dans les situations de gestion de crises* » (c.à.d un « *groupement tactique interarmées de 1500 hommes (...) capable d'opérer sous mandat relevant du chapitre VII* »), Là aussi, voyons les implications politiques de ce texte : France et Grande-Bretagne ont montré ainsi qu'elles sont prêtes à accorder aux Nations unies le moyen d'assurer une opération de maintien de la paix avec recours éventuel à la force, sans faire de référence directe à l'OTAN.

Ces deux exemples montrent que l'affirmation, comme priorité européenne, du soutien aux Nations unies, au multilatéralisme et au droit international est une voie pour surmonter les divisions apparues en Europe lors de la crise irakienne, en particulier avec nos partenaires britanniques. Cette voie peut

permettre d'accélérer les coopérations militaires dans une défense européenne qui trouverait sa pleine légitimité dans le soutien au maintien de la paix dans le cadre de l'ONU.

Une Europe « exemplaire » ?

Quels pourraient être les lignes de force d'une nouvelle politique européenne à la fois dans ses rapports avec l'OTAN et avec les Nations unies ?

Il est clair que le soutien aux Nations unies est d'abord le soutien fondamental au multilatéralisme. Je parle ici d'un soutien, non seulement à la structure onusienne, mais surtout à ses valeurs - les valeurs fondamentales de la Charte, dont nous avons célébré en 2005 le 60^e anniversaire, c'est-à-dire la paix, la mise hors la loi de la guerre comme moyen de la politique, le refus de la force pour régler les conflits au profit du règlement politique de ceux-ci et de la coopération entre les États, le désarmement et l'utilisation des ressources humaines au service de la vie et non de la destruction - et les valeurs nouvelles, construites dans l'évolution historique des soixante dernières années, au travers des divers traités et conventions, avec leurs notions de vérification, de contrôle et de transparence et confiance mutuelles, du développement des droits humains (femmes, enfants, droit au développement, à l'environnement) et de nouveaux concepts : développement humain, sécurité humaine. Cet engagement sans équivoque devrait figurer de manière très forte dans tout futur acte ou traité de l'Union.

L'UE a-t-elle les moyens politiques de faire progresser et accepter des relations plus étroites avec les Nations unies ?

Le poids politique potentiel de l'Union européenne aux Nations unies ne doit pas être sous-estimé. Avec ses 25 États membres, l'Union européenne représente 13% des membres de l'ONU et 30% de l'économie mondiale, 36% du budget ordinaire de l'ONU et environ la moitié des contributions volontaires à ses Fonds et programmes. Sa contribution aux opérations militaires autorisées par l'ONU s'élève à 50 000 soldats. À l'heure de développement de la mondialisation, l'Europe est bien une clé de l'avenir de l'ONU et du multilatéralisme.

Sur le plan militaire, l'Europe pourrait fournir des matériels et moyens humains « *d'intelligence*

» (satellite, avions de surveillance, drones), avions transports de troupe, porte-avions commun, expertise d'observateurs et de contrôleurs (scénario de l'Irak), médiateurs (situation du Kosovo). Ce choix clair d'une politique de défense commune tournée vers le partenariat renforcé avec les Nations-Unies pour le maintien de la paix donnerait un sens nouveau à la coopération européenne en matière d'armements. Les programmes de l'Agence Européenne d'Armements seraient inscrits dans cette finalité si celle-ci devenait une sorte de « pôle public européen » de l'armement permettant de ressortir « par le haut » la problématique de la non-merchandisation des armements. Ils pourraient contribuer à créer une norme de matériels et de procédures militaires « Nations-Unies » réellement universelle, alors qu'il n'existe qu'une norme « OTAN ». La définition de ces coopérations nouvelles au service de la paix permettrait de rendre effective la réduction du niveau global des dépenses militaires européennes et des forces armées au lieu, comme aujourd'hui, de prêcher pour leur augmentation.

Fondamentalement, l'Europe permettrait ainsi aux Nations-Unies de gagner une véritable "*autonomie*" de choix et d'action par rapport aux moyens de l'actuel hyper-puissance américaine. Elle fournirait ainsi les moyens de crédibiliser le droit international et l'action de l'ONU basés sur la prévention, la transparence et le contrôle fiable des Traités.

À côté de la dimension militaire, l'UE a les moyens et une expérience certaine pour développer aussi des dimensions civiles de prévention des conflits, de gestion des crises et de reconstruction post-conflits. Elle a une expérience acquise sur le terrain en Bosnie et Kosovo, en Afrique pour la Belgique et la France. Surtout, l'UE a la chance de pouvoir être un partenaire privilégié de l'OSCE dont le bilan en matière de prévention civile des conflits est positif comme je l'ai écrit auparavant. Cette expérience pourrait être davantage mise au service de la communauté internationale sur d'autres continents au travers, par exemple, d'un service civil européen pour la coopération et le développement.

Dans ce cadre, l'UE pourrait développer un rôle pilote en termes d'éducation à la paix, à la tolérance, aux droits humains et au refus de la violence, en profitant mieux de la chance d'avoir le siège de l'UNESCO sur le sol européen. Cet effort, pour

réussir, devrait s'appuyer sur l'engagement des collectivités locales et des organisations d'éducateurs européens pour faire le lien entre toutes les violences, du local au mondial. Une telle politique d'éducation à la paix, à la tolérance et aux droits de l'homme doit viser tant l'action interne, dans tous les pays membres, avec des modifications des programmes officiels d'éducation, que l'action externe au travers de la coopération décentralisée qui engage des centaines de collectivités locales en France, en Italie et d'autres pays européens.

Le rayonnement de l'Europe gagnerait donc considérablement à refuser la logique de développement de puissances antagonistes et surmilitarisées, à s'inscrire à la fois comme "*pôle positif ou vertueux de puissance*" et "*pôle de puissance positive ou vertueuse*" dans le monde.

Cette évolution permettrait de contourner l'épineuse question du relationnel avec l'OTAN, voire même pourrait rendre obsolète, dans les faits mêmes, le recours à cette organisation militaire, voire même son existence, si l'essentiel des opérations militaires internationales se traitait dans le cadre des Nations unies et avec la participation forte de l'Union

européenne, élargie aujourd'hui à 25... La lutte pour le « dépassement » de l'OTAN dont on parle sans dégager d'axe concret pourrait y trouver un nouveau souffle... Cela permettrait aussi d'inverser la question de la compatibilité appartenance OTAN/appartenance UE. Ce sont les États membres qui doivent vérifier que les engagements pris dans une autre organisation régionale comme l'OTAN sont compatibles avec les valeurs et objectifs portés par l'Union européenne et non le contraire comme le suggérait le projet rejeté de Constitution ! La constitution d'un ensemble de pays ne peut dépendre des engagements d'une partie de ces membres. La seule subordination nécessaire et obligatoire des membres de l'Union sur le plan du droit international est celle à la Charte des Nations unies.

La vision d'une « *Europe puissance vertueuse* » pour la paix, le désarmement et le soutien aux Nations-Unies n'est sans doute pas majoritaire encore au sein des gouvernements européens mais elle pourrait le devenir dans les opinions publiques si des volontés politiques se dégageaient au sein des gouvernements, du Parlement européen et des principales forces de la société civile.

Conclusion :

En ce début d'année 2007, on peut dire que le Sommet de Riga de l'OTAN n'a ni résolu, ni épuisé les problématiques d'une sécurité internationale nouvelle, plus efficace, plus universelle qui reste largement à construire. Un champ ouvert pour la promotion d'une nouvelle conception globale de la sécurité mondiale très différente de celle promue par les Etats-Unis. Cette conception basée sur la prévention des conflits, l'ouverture au monde et les coopérations multiples, la démilitarisation des relations internationales suppose une très forte intervention citoyenne.

Pour les Européens, les lignes de force concrètes de celle-ci se résument ainsi :

- mener une politique diplomatique active de relance du désarmement et de l'élimination complète des armes nucléaires,
- donner plus de moyens européens à l'ONU, y compris militaires pour les opérations légales de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité.
- donner plus de moyens européens à l'OSCE, pour les politiques de prévention civile des conflits, la promotion des droits humains, la justice. Rappelons que l'OSCE est aussi un lieu d'expression du lien transatlantique et du lien vers l'Oural et la Russie. La PESC et la PESD devraient aboutir à un double partenariat privilégié, régional avec l'OSCE pour la prévention des conflits, mondial avec l'ONU pour le maintien de la paix.

Un tel schéma de sécurité collective mondiale et régionale placerait à terme d'une certaine façon l'OTAN « hors jeu » car inadéquat de fait, ceci sans créer de « vide » stratégique ou de « rupture » du lien transatlantique. Il permettrait de travailler la diminution des dépenses militaires, une sécurité crédible, le dépassement de l'obstacle de l'OTAN et la préparation des conditions de son dépérissement.

Faire aboutir de telles orientations suppose l'apparition d'une volonté politique forte et innovante qui s'oppose à des idées qui semblent au premier abord de bon sens comme : « *le monde est dangereux, il ne faut pas baisser la garde...* ». Ces idées ont abouti dans des impasses qui s'appellent extension de la prolifération, pourrissement de conflits locaux, diffusion des extrémismes et du terrorisme. N'est-il pas temps aujourd'hui, comme pour les problèmes de l'environnement, de prendre des voies plus originales et plus courageuses pour construire un monde « durable » aussi en terme de paix, de sécurité et de droit international... Des voix courageuses de personnalités s'élèvent dans le monde pour donner l'alerte sur les risques actuels de guerre, voire de catastrophe nucléaire... Peut-être peut-on espérer que ce débat émergera au cours des échéances électorales françaises de 2007 ainsi qu'en 2008, dans le débat sur la suite à donner à l'échec du Traité constitutionnel européen ?